



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25/01/2016**

Présents :

Christian FROMONT, Jean-Yves BOUCHUT, Pascale PIECHON, Jean-Paul THORAL, Christèle CROZIER, Michel JOYAUX, Sylvianne MARDUEL, Bernard BERTHOLON, Eric CARRA, Christiane JUGNET, Valérie SALIGNAT, Audrey STANIS.

Absents excusés : François ISOREZ donne pouvoir à Bernard BERTHOLON – Andrée ZUPPETTI – Franck GREGOIRE.

Désignation d'un secrétaire de séance : Pascale PIECHON

Ordre du Jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2015
- Présentation par Monsieur le Maire du rapport sur la délégation du service public de l'assainissement collectif (DSP). Délibération pour le choix du délégataire et du contrat de délégation.
- Délibération pour approuver le projet de réajustement et mise à jour des statuts en matière d'enfance de la communauté de communes du Pays Mornantais.
- Délibération pour signature marché de mission contrôle technique et mission sécurité et protection de la santé (SPS) concernant les travaux de réhabilitation de l'ancienne poste
- Délibération pour autoriser Monsieur le maire à signer la nouvelle convention avec l'Association « Au-delà des mots ».
- Délibération pour approbation de la convention financière à intervenir entre la COPAMO et les communes au titre de la mission d'application du droit des sols confiée au Syndicat de l'Ouest Lyonnais.
- Projets de territoire.
- Budget 2016.
- Infos sur le sentier botanique
- Avis sur l'arrêt des cloches de l'église.
- Compte rendu des commissions.
- Questions diverses

Compte rendu du conseil municipal du 30 Novembre 2015 : approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de rajouter une délibération pour une demande d'aide financière à l'Agence de l'eau pour des travaux de séparatif de réseaux. Le conseil municipal est d'accord.

Choix du délégataire pour la délégation du service public de l'assainissement non collectif

Monsieur le Maire présente le rapport transmis à chaque conseiller municipal accompagné du règlement du service de l'assainissement collectif. Il informe les membres du Conseil Municipal que le projet de contrat et ses pièces annexes, en particulier le compte prévisionnel d'exploitation et le plan de renouvellement sont consultables en mairie.

Monsieur le Maire relate le déroulement des négociations et propose de retenir la Société SOGEDO mieux disant. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire à l'unanimité, par 13 voix pour. **APPROUVE** le choix du nouveau délégataire ; la Société SOGEDO – 4, Place des Jacobins



69002 LYON et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public avec la Société SOGEDO pour une durée de six ans, du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2022, ainsi que toutes les pièces annexées au marché.

Modification statutaire – Mise à jour des statuts de la compétence enfance.

Vu la délibération n°105/15 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015 notifiée à Monsieur le Maire le 21 décembre 2015 proposant le projet de mise à jour des statuts pour la compétence « Enfance »,

Considérant que pour mettre en œuvre un accueil de loisirs périscolaire ou extrascolaire, il convient de respecter la réglementation Jeunesse et Sports applicable et de déclarer cet accueil de loisirs auprès des services de l'État,

Considérant que pour bénéficier de financements via les CAF, il est nécessaire que les accueils de loisirs périscolaires ou extrascolaires soient déclarés,

Le conseil municipal vote à l'unanimité la modification des statuts de la compétence enfance de la COPAMO ci-après :

Considérant qu'après différents points de situation fin 2014 et au cours de l'année 2015, pour observer un éventuel assouplissement du décret du 3 novembre 2014 et constatant que celui-ci n'a pas évolué malgré les demandes réalisées, les membres de la Commission d'Instruction « Petite Enfance-Enfance-Jeunesse » réunis le 13 octobre 2015, ont proposé la rédaction suivante de la définition de l'intérêt communautaire incluant les 16 communes :

« des accueils de loisirs se déroulant pendant les vacances scolaires et les mercredis, en faveur des 4-11 ans, situés sur les communes de Chassagny, Chaussan, Mornant, Orliénas, Riverie, Rontalon, St Andéol le Château, St André la Côte, Ste Catherine, St Didier sous Riverie, St Jean de Toulas, St Laurent d'Agny, St Maurice sur Dargoire, St Sorlin, Soucieu en Jarrest, Taluyers, ainsi que leurs dispositifs annexes (transport, accueil pré et post transfert), leurs antennes saisonnières et séjours.

Le conseil municipal vote à l'unanimité :

Autorisation de signature du marché de contrôle technique et du marché SPS pour la réhabilitation de la maison de l'ancienne poste.

Pour la réhabilitation de l'ancienne poste, une mission de contrôle technique est nécessaire qui se décompose ainsi :

Phase 1 : contrôle des documents de conception

Phase 2 : contrôle des documents d'exécution

Phase 3 : contrôle sur le chantier

Phase 4 : vérifications finales préalables à la réception

Phase 5 : période de garantie de parfait achèvement

8 réunions de chantier et 4 réunions complémentaires.

La mission s'élève à 3 120 € TTC.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le marché de mission de contrôle technique ainsi qu'une mission de sécurité et protection de la santé (SPS).

Autorisation de signature de la convention établie entre la commune et la Médiathèque de RONTALON

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention établie entre la commune et l'association « Au-delà des Mots – les amis de la médiathèque de Rontalon » a besoin d'une mise à jour.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** par 13 voix pour,

Prend acte de la nouvelle convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Convention entre la COPAMO et les Communes membres.



Remboursement des frais d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols

Vu la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové du 24 mars 2014 (loi Allur) mettant fin à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants,

Vu la modification de l'organisation des services de la Direction Départementale des Territoires du Rhône (DDT 69), notifiée par Monsieur le Préfet du Rhône par courrier du 23 avril 2014, informant les collectivités locales de l'arrêt des missions d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (ADS) par les services de l'État au 1^{er} septembre 2014,

Vu le souhait, après étude, des élus de l'Ouest Lyonnais et notamment ceux de la COPAMO, de confier ces missions d'instruction au Syndicat de l'Ouest Lyonnais qui a donc créé un service spécifique en charge de cette mission,

Vu la convention conclue entre la COPAMO et le Syndicat de l'Ouest Lyonnais définissant les missions d'instruction de ces dossiers ainsi que les conditions de remboursement par la COPAMO au SOL à compter du 1^{er} avril 2015,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les modalités de remboursement de l'avance consentie par la COPAMO pour financer la mission confiée au SOL en matière d'application du droit des sols au prorata du nombre d'actes traités au nom de chaque commune au cours de l'année civile N+1, la COPAMO en assurant l'avance en année N,

Vu le projet de convention établi par la COPAMO,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, par 13 voix pour,

APPROUVE la convention telle qu'annexée à conclure entre la COPAMO et les seize communes membres pour le remboursement des missions d'application du droit des sols (ADS) effectuées par le SOL au titre des années 2015 et 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toute pièce s'y afférente.

Demande d'aide financière auprès de l'agence de l'eau pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement collectifs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de RONTALON est inscrite dans le programme d'actions du 2^{ème} contrat de rivière du Garon signé le 10 décembre 2012, volet A objectif A1. Les travaux projetés dans ce cadre consistent en la mise en séparatif des réseaux d'assainissement collectifs. Les travaux de mise en séparatif concernent le centre bourg de la commune et ont été définis au schéma directeur d'assainissement de la commune qui date de 2005.

Une première tranche a été réalisée au niveau de la Place de l'Église en 2011. Deux autres tranches de travaux sont à réaliser :

- Rue des Canuts sur 230 ml
- De la route de la Croix Blanche à l'ancienne station d'épuration sur 360 ml

Les travaux permettront de réduire fortement la quantité d'eaux pluviales dans le réseau et donc les problèmes de mise en charge et de débordements rencontrés plus à l'aval. Les travaux projetés dans le cadre du présent dossier de demande de subvention sont la réalisation de la deuxième tranche de mise en séparatif du centre bourg.

- Rue des Canuts sur un linéaire d'environ 230 mètres entre la route du Paradis et le chemin des Gonnettes pour un montant des dépenses de 250 000 € HT.
- La Route de la Croix Blanche sur un linéaire de 360 mètres entre la Rue des Canuts et l'ancienne station d'épuration pour un montant de dépenses de 180 000 € HT.



La commune de RONTALON sollicite l'aide financière de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour la réalisation de ces travaux.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, par 13 voix pour, **SOLLICITE** l'Agence de l'eau pour une aide financière représentant 30% du montant HT des travaux soit 129 000€. Les travaux sont estimés à 430 000€ HT

Projet de territoire

Monsieur le maire présente le projet de territoire à l'horizon 2030 réalisé par les élus communautaires réunis lors des universités. Monsieur le maire invite les conseillers municipaux à consulter ce document sur le site internet.

Le vote du budget aura lieu le lundi 21 mars 2016 à 20 h 30 et une commission générale aura lieu le 14 mars à 20 h 30.

Infos sur le sentier botanique :

Sylvianne MARDUEL demande d'interdire la circulation des engins motorisés sur tous les sentiers pédestres. Le conseil municipal après discussion décide d'interdire uniquement sur le chemin du sentier botanique à l'exception des agriculteurs et services publics. L'interdiction portera du croisement du hameau du Violet au hameau de Croix Thomas.

Une pose de panneaux sera à prévoir.

Monsieur THORAL informe le conseil qu'il verbalise aux contrevenants du stationnement abusif sur les emplacements de la zone bleue.

Monsieur Michel JOYAUX demande où en est le projet de parking sur l'emplacement de la maison démolie route de Mornant.

Avis sur l'arrêt des cloches la nuit

Suite au sondage réalisé avec Bernard BERTHOLON et Michel JOYAUX sur l'arrêt des cloches civiles la nuit de 23 heures à 7 heures, Monsieur Michel JOYAUX s'est renseigné et fait un exposé particulièrement intéressant.

Le conseil municipal décide de faire un essai en toute discrétion.

Jean-Yves BOUCHUT informe que les lampadaires de la rue des Canuts seront remplacés par des ballons fluo au printemps 2016, subventionnés à 80 % par le SYDER

Pascale PIECHON informe que le conseil municipal d'enfants sera renouvelé en février.

Elle s'occupe de la mise en place des élections. 22 enfants se présentent pour le prochain Conseil.

Monsieur le Maire informe du renouvellement du prestataire de service du service public d'assainissement non collectif.

Information du passage à la TNT haute définition à compter du 5 avril 2016.

Résultat du jury du fleurissement départemental

La commune est noté 75/100 et les abords de la chapelle 60/100.

Valérie SALIGNAT a procédé avec Jean Paul THORAL aux entretiens professionnels des 2 agents de la voirie. Les deux agents souhaitent avoir le même horaire de travail.

Valérie SALIGNAT demande si la commune prendrait en charge le transport des élèves scolarisés à l'école primaire de RONTALON vu que la prise en charge par le conseil départemental s'achèvera à la fin de l'année scolaire 2015.2016 pour le mercredi. Un sondage sera effectué pour connaître le nombre d'enfants concernés.

Monsieur le maire fait part du don d'un tableau réalisé par le peintre JACQUET représentant le village de RONTALON avec le passage du train et qui daterait des années 1930. Ce tableau devra être restauré et le conseil est favorable pour l'inscription de la dépense au budget primitif.

La séance est levée à 22 h 40.